



# Comité Régional de Normandie de Tir à l'Arc

## Commission Sportive

(Cibles anglaises et Beursault)

### Championnats régionaux individuels Tir à 18m

**Règlement - Mode de sélection**  
Adopté au Comité Directeur du 14/09/2024



- **Préambule :**

Le Comité Régional de Normandie organise tous les ans des championnats individuels pour le tir à 18m selon la même réglementation sportive que pour les championnats de France. Le mode de sélection est particulier à la Normandie.

- **Période de présélection :**

- La présélection des archers est effectuée au vu du classement régional en salle qui couvre la période allant du début de saison jusqu'à 2 semaines du championnat.

- **Préinscriptions - Sélections :**

- Tout archer désirant participer aux championnats régionaux doit se préinscrire dès la parution du formulaire sur le site du Comité Régional et avant la date limite.
- Pour être sélectionnable, il faut remplir plusieurs conditions :
  - Être licencié dans un club normand,
  - Avoir réalisé 3 scores au plus tard 2 semaines avant le championnat,
  - **S'inscrire en ligne sur le site du Comité Régional, au plus tard 3 semaines avant la compétition et justifier du règlement (chèque reçu ou virement bancaire effectué).**
  - Entrer dans les quotas définis par le Comité Régional
  - Les champions régionaux en titre sont automatiquement sélectionnés, sous réserve de s'être préinscrits, d'avoir réalisé au moins **trois scores sélectifs** et de ne pas avoir changé de catégorie, de manière à pouvoir défendre leur titre même s'ils ne rentrent pas dans les quotas au vu de leur classement.

- **Quotas :**

- Les quotas provisoires sont publiés sur le site du Comité Régional à partir du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Afin de pouvoir organiser des duels dans chaque catégorie, **un nombre de places est proposé pour chaque catégorie en fonction des effectifs de la saison.**
- Les quotas provisoires pourront être ajustés si une ou plusieurs catégories ne sont pas intégralement pourvues, soit par manque d'archers sélectionnables, soit par manque de préinscrits.
- **Les quotas définitifs et « cuts » seront publiés environ un mois avant le championnat sur le site du Comité régional.**
- La liste des archers sélectionnés sera arrêtée après le dernier concours sélectif soit deux semaines avant le championnat régional et publiée **une dizaine de jours** avant la date de la compétition.
- Les catégories de moins de 4 archers seront classées sans phase finale.

- **Catégories :**

- Toutes les catégories sont concernées (Hommes et Femmes) :
  - De U11 à Séniors 3 en arc classique
  - De U15\* à Séniors 3 en arc à poulies (\*Scratch U13-U15)
  - U18\* et scratch adulte en arc nu (\*Scratch U15-U18)

- **Tenue - Comportement :**

- Chaque archer doit obligatoirement porter une tenue blanche ou une tenue de club et des chaussures de sport.
- Tous les archers et leurs coachs, se doivent d'avoir un comportement sportif exemplaire, ne pas manifester ostensiblement ou bruyamment dans la zone réservée aux archers avant le signal sonore de fin des tirs.
- Il est interdit de fumer ou de vapoter sur le lieu de la compétition.

- **Jury d'appel :**

- Sa constitution est obligatoire pour chaque Championnat régional. Tous ses membres sont nommés par l'arbitre responsable de la compétition. Sa composition est soumise aux règlements sportifs et arbitrage en vigueur.

- **Calendrier des championnats :**

- Les championnats régionaux Jeunes et Adultes de Tir à 18m ont lieu chaque année dans 2 départements différents (*voir le calendrier des compétitions régionales*).
- Le championnat Jeunes se déroule sur une seule journée, le championnat Adultes sur un week-end. Ils ont lieu respectivement 2 semaines avant les championnats de France.

- **Déroulement des compétitions :**

- Entraînement sur cible **sur 3 volées**.
- Tir de qualification à 18 mètres sur blasons de 80 cm pour les U11, sur blasons trispots de 60 cm pour les U13 et U15, blasons trispots de 40 cm pour les autres catégories arcs classiques et toutes les catégories d'arcs à poulies. Pour les arcs nus, tir de qualification sur blasons unique de 60cm et phases finales sur blasons trispots de 60 cm pour les U18. **Tir de qualification sur blasons unique de 40cm et phases finales sur blasons trispots de 40 cm pour la catégorie scratch adulte**. Ce tir de qualification est sélectif pour le Championnat de France de Tir à 18m.
- 2 x 10 volées de 3 flèches, rythme A-B, C-D, 2 mn par volée.
- A l'issue du tir de qualification, les archers qui entrent dans le "cut" sont sélectionnés pour les éliminatoires et les phases finales en duels à élimination directe.
- Toutes les catégories bénéficient d'une volée d'essai avant leur premier duel.
- Chaque match se déroulera au meilleur des 5 sets de 3 flèches pour les arcs classiques et au total des points de 5 volées de 3 flèches en 2 mn pour les arcs à poulies.
- En cas d'égalité de points ou de sets à la fin d'un duel, il sera procédé à un tir de barrage d'une flèche. La flèche la plus près du centre donne la victoire.

- **Récompenses :**

- La cérémonie protocolaire des podiums est organisée immédiatement après les finales.
- Les 3 premiers archers de chaque catégorie reçoivent une médaille du Comité Régional et le premier de chaque catégorie est déclaré Champion de Normandie.
- Les médailles régionales seront remises aux récipiendaires présents et en tenue blanche ou tenue de club lors de la cérémonie des podiums. Les absents gardent leur titre mais n'auront pas leur médaille qui ne sera remise en aucun cas à une tierce personne.
- Pour les catégories ne disputant pas de phase finale, les résultats seront proclamés à l'issue du tir de qualification.

- **Sanctions :**

- Un archer préinscrit et sélectionné qui ne serait pas présent le jour de la compétition sans motif valable et dûment justifié ne sera pas remboursé de son engagement et le Comité Régional statuera sur les suites à donner.

- **Date d'application :**

- Le présent règlement est applicable à partir du **14 septembre 2024**